



La guerre des talents continue malgré la crise

Par Frédéric d'Antin, Associé Fondateur du cabinet d'Antin Conseil Legal Executive Search

Quel bilan peut être tiré des conséquences de la crise sur le marché des recrutements d'avocats d'affaires ?

Le premier semestre 2009 a été relativement « calme » en termes de transfert d'Associés et d'équipes ; seuls les spécialistes en droit social, en contentieux et arbitrages ainsi qu'en restructuring ont bien tiré leur épingle du jeu et continuent à animer le marché. Depuis septembre dernier on peut noter néanmoins une certaine reprise des opérations financières et de M&A et la plupart des grands cabinets d'avocats d'affaires commencent à anticiper la sortie de crise en recrutant à nouveau, tout en étant très sélectifs. Les experts en droit boursier (OPA/ OPE/ introduction en bourse) sont notamment à nouveau assez recherchés.

Quels critères sont demandés aujourd'hui au regard des mandats qui nous sont confiés ?

Pour les recherches d'Associés, la notoriété sur le marché en termes d'expertise et une personnalité apte à s'intégrer et à travailler en équipe constituent les fondamentaux indispensables à toute recherche de ce niveau. La capacité à développer et à apporter une clientèle est clairement devenue un critère quasi incontournable.

Les processus de décision sont devenus plus longs et plus sélectifs, également pour les collaborateurs considérés capables d'être très rapidement autonomes à l'égard des clients et avec un réel potentiel de futur Associé. La capacité à s'investir beaucoup dans son travail restera de mise pour les cabinets d'avocats d'affaires mais aussi de plus en plus pour les juristes et fiscalistes évoluant au sein de holdings de grands groupes.

La plupart des entreprises ont gelé leurs recrutements en 2009. Les Directions juridiques et fiscales ont-elles été touchées ?

Absolument, comme pour tous les métiers « corporate » et ce dans tous les secteurs économiques. Seuls quelques transferts de Directeurs Juridiques ont animé le marché cette année. Les recrutements de juristes expérimentés devraient néanmoins reprendre dès l'année prochaine.

La plupart des Directions Juridiques et Fiscales de grands groupes français restent clairement en « sous-effectif » comparées aux multinationales étrangères et devraient poursuivre leur développement pour mieux asseoir encore leur rôle et leur positionnement auprès du Top Management.

Quels enseignements les grandes firmes d'avocats tirent-elles de la crise ?

Le manque de visibilité et une

concurrence toujours plus vive brouillent un peu le paysage des grandes firmes du droit actuellement ; la plupart ont connu une baisse sensible de leur C.A. et n'ont pas hésité à se séparer de certains associés et collaborateurs pas assez performants. A Paris néanmoins, principalement le staff et les fonctions supports ont été touchés par des licenciements.

Les modèles full service et "boutiques" ont globalement plutôt bien résisté à la crise et continuent à chercher à attirer les meilleurs talents tout en modifiant leur modèle vers plus de cross-selling ainsi qu'une meilleure rentabilité avec des équipes peut-être plus resserrées.

Pu-je être optimiste sur l'évolution du métier et l'avenir des professionnels du droit des affaires ?

Oui, assez optimiste ! Une fois la sortie de crise confirmée, les Directions Juridiques et les Avocats d'Affaires devraient poursuivre leur développement respectif tout en continuant à travailler ensemble sur un mode encore plus marqué par le professionnalisme, la confiance mutuelle et une valeur ajoutée encore plus forte à développer pour les avocats à l'égard de leurs clients.

Le marché français du droit des affaires reste l'un des plus compétitifs au monde et la crise que nous avons traversée ne manquera pas de redistribuer les cartes entre les différents acteurs du secteur. ■